



Retard dans la signature définitive

Par **alainetnat**, le **14/11/2009** à **16:56**

Bonjour, rnrnNous avons signés un compromis de vente pour l'achat d'une maison le 21 juillet 2009. Le vendeur est "La Croix Marine", association de mise sous tutelle. Nous devons signés la vente le 30 septembre 2009 mais à ce jour nous n'avons toujours rien signés car une requête a été envoyé par la Croix Marine à une juge des Tutelles pour que celle ci donne son accord pour la vente et cette dernière n'a toujours pas répondu à cette requête. Après un mois et demi de retard que pouvons nous faire ? rnrnDe plus, je tiens à rajouter que nous avons dus versés 5000 euros (versement obligatoire d'après le notaire pour "réservé" la maison) à la signature du compromis bien que l'achat de cette maison est entièrement financé par notre banque et nous avons eu seulement 15 jours pour établir les devis (c'est une ferme à rénover) et déposer notre dossier en banque. rnrnPouvons nous demandés des pénalités de retard ? Quelles sont les démarches à effectuées en matière juridique pour faire valoir nos droits rnrnMerci par avance pour vos réponses,